

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DUMAS, Maire.

Tous les Conseillers étaient présents, à l'exception de :

- Mr Pierre MARCAUD, excusé
- Mr Stéphane DENIZOT, excusé
- Mr Jean-Raphaël RIZZOLI, excusé

Monsieur DUMAS propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la modification des statuts du SIVU THALIE ENFANCE JEUNESSE

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Stéphane BONU est nommé secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 mai 2015

Monsieur Stéphane BONU donne lecture du procès-verbal de la réunion du 29 mai 2015, celui-ci n'appelant aucune observation, il est par conséquent adopté à l'unanimité.

3. FINANCES

Point sur les finances

Madame Céline GARNIER présente la situation financière au 29 juin 2015 : en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 212 562,66 € et les recettes à 345 433,93 €. En section d'investissement, les dépenses sont de 21 844,28 € et les recettes s'établissent à 44 663,36 €.

Décision modificative n°2

Madame Céline GARNIER informe les élus qu'il est nécessaire de procéder à un transfert de crédits en Section d'investissement dépenses :

Crédit à déduire

- 3 000 € du compte 020 « Dépenses Imprévues »

Crédit à ouvrir « CHAPITRE 21 »

3 000 € au compte 2188 « Autres Immobilisations corporelles »

Après une présentation détaillée, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

4. Redevance pour occupation du domaine public réseau électricité (ERDF) année 2015 (délibération)

Pour l'année 2015, la Commune percevra une redevance pour l'occupation du domaine public par les réseaux d'électricité, celle-ci s'élèvera à 197 €. Les Conseillers décident à l'unanimité de prendre la délibération correspondante afin de bénéficier de cette contribution.

5. RESTAURATION SCOLAIRE : Choix du fournisseur

La Commune de FARGES-LES-CHALON a engagé une consultation de prestataires pour la livraison des repas au restaurant scolaire. Quatre entreprises ont été consultées et trois ont répondu. Après examen des offres, les Conseillers classent les propositions des entreprises dans l'ordre suivant :

- 1- RPC 2,64 € TTC (le repas)
- 2- SOGERES 2,84 € TTC (le repas)
- 3- ATELIER DES PEP 4,15 € TTC (le repas) ou 3,90 € TTC (alternance fromage ou dessert)

L'offre de l'entreprise RPC étant la mieux disante mais également la moins disante, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise RPC pour la livraison des repas au restaurant scolaire et autorise monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que tous documents nécessaires à cette affaire.

Ce changement de prestataire nécessite l'achat d'un four pour la mise en température des repas. Après études des deux devis reçus en mairie, les Conseillers choisissent le four de la société CUNY d'un montant de 3 010,80 €.

6. Information Procédure judiciaire Chemin des Grands Champs

Monsieur le Maire informe les élus de la suite de ce dossier. Le rapport de Mr Wanert, expert auprès de la cour du Tribunal Administratif de Dijon a été reçu en mairie. Mr DUMAS a demandé à l'assurance de la commune (AXA) une aide juridique. Celle-ci a accepté de prendre en charge les frais occasionnés par les conseils d'une société d'avocats plus spécialisée dans ce domaine. Un dire est en cours afin de répondre au rapport de l'expert et doit être envoyé d'ici le deux juillet prochain.

7. Travaux école maternelle

Le déménagement des locaux de l'école maternelle est prévu le samedi 4 juillet à 10H00 par les élus.

Les travaux débutent lundi 6 juillet.

- Aide « 100 projet pour l'emploi » : Monsieur Sylvain DUMAS informe les Conseillers que le Département de Saône et Loire a mis en place une aide « 100 projets pour l'emploi ». Celle-ci est destinée à soutenir les projets d'investissement sources de développement local, de soutien à l'économie et à l'emploi local pour les communes de moins de 10 000 habitants. Les travaux de l'école maternelle pourraient bénéficier de cette aide. Après discussion, les Elus décident de solliciter le Département de Saône et Loire afin de bénéficier de ce fonds pour les travaux de l'école maternelle et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

8- Compte rendu conseil d'école du 9 juin 2015

67 élèves sont attendus à la rentrée de septembre : 6 CM2 7 CM1 8 CE2 (21 pour la classe de CE2-CM) ; 6 CE1 9 CP (15 pour la classe de CP-CE1) ; 13 GS 11 MS 7 PS (31 pour la classe de maternelle).

Enseignantes : Madame Duchêne reprend sa classe de CP-CE1 à la rentrée. Mme Moutoussamy arrive et aura en charge la classe de CE2-CM1-CM2.

Bilan des manifestations :

- Le carnaval a eu lieu le 25 mars.

- La classe de CP-CE1 a vu un spectacle « sur le banc » le 13 mars à GERGY, financé et organisé par le GRAND CHALON dans le cadre des rendez-vous PICCOLIS.
- Les maternelles ont vu un spectacle de marionnettes « Rumba sur la lune » et les CM, un spectacle « Pierre, le loup et le jazz » à l'espace des arts, ces deux sorties ont été prises en charge par la coopérative scolaire.
- Les élèves de la GS au CM2 ont assisté à 5 séances de natation pendant l'année scolaire.
- Les élèves ont participé à différents ateliers dispensés par les services du GRAND CHALON « gestes de premier secours, prévention, nutrition... »
- Kermesse, le vendredi 19 juin sur le thème du cirque.
- Liaison passerelle pour les futurs élèves de petite section le 22 juin.

Sortie de fin d'année :

- Visite de l'asinerie de l'Orbize (découvertes des ânes, chèvres et volailles), le vendredi 12 juin.
- Visite des grottes d'Azé et du château de Brancion, le lundi 15 juin.
- Visite de la caserne des pompiers de Chalon-sur-Saône, le jeudi 25 juin.

8- Compte-rendu Conseil des Maires et réunion GRAND CHALON

Conseil des Maires :

Les thèmes suivants ont été abordés lors de cette réunion :

Transports publics : le transport à la demande « dé clic » devient un prolongement des lignes de bus. Toutes les lignes dé clic convergeront vers des lignes de réseau urbain. La mise en place de la ligne sur Farges sera effective au 1^{er} janvier 2016. Les parcours sont simplifiés et les temps de trajet diminuent. La fréquence des passages du dé clic est augmentée sur la Commune.

Les fargeois auront la possibilité de s'arrêter à la Mairie de Champforgeuil avec le dé clic afin de prendre la ligne 2 qui les conduira à Chalon-sur-Saône.

Mutualisation : des fiches actions ont été présentées afin de mettre en commun des services pour toutes les communes du GRAND CHALON.

- Recueil des besoins en formation
- Reprographie, Diffusion d'articles
- Service de remplacement des secrétaires de Mairie
- Services aux Communes pour les aménagements
- Instructions des services d'urbanisme (en place depuis juin 2012 pour la Commune)
- Mutualisation du matériel communal
- Création d'un extranet communautaire
- Guichet unique pour les mairies du GRAND CHALON

La composition du Conseil Communautaire va être modifiée. Les Communes de Varennes-le-Grand, Crissey, Gergy et Fontaines vont perdre un Conseiller et la Commune de Saint Marcel aura un conseiller en plus.

Commission Sujets Techniques :

Monsieur Benjamin FARGEOT présente le compte rendu de la commission, les thèmes suivants ont été abordés lors de cette réunion :

- Les emplacements de stationnement pour les gens du voyage ne sont pas assez nombreux sur le GRAND CHALON. 18 emplacements devraient être créés. L'aire de VARENNES-LE-GRAND n'étant pas suffisante, la communauté d'Agglomération souhaiterait créer des aires de grand passage sur les communes de Saint-Rémy et Chatenoy-le-Royal.

- Des travaux de rénovation de l'espace des Arts vont être réalisés de septembre 2016 à juin 2018. Le coût de l'opération est estimée à 9 millions d'euros (dont 1M€ financé par la région et 4 M€ par l'Etat). Pendant la période des travaux, les spectacles seront déplacés dans d'autres structures du GRAND CHALON.

10 – Compte rendu comité Syndical du SYDESL

Monsieur André VADOT présente le compte rendu du Comité Syndical du SYDESL du 20 juin dernier :

Travaux sur Farges :

Les fils électriques nus vont être remplacés par des câbles dans la rue du Boubouhard.

Remplacement des luminaires types « boules » équipés en sodium haute pression. La commune de FARGES est concernée par 5 points lumineux de ce type. Le SYDESL participe à hauteur de 70 % du coût des travaux.

Une étude a été lancée en prévision de l'installation de 16 000 infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le Département.

Le SYDESL souhaite financer les projets porteurs d'économie d'énergie des collectivités territoriales. Une prime de 5 % à 40 % pourra être attribuée selon la nature des travaux.

11- Farg'infos

Le bulletin municipal de juillet sera distribué dans les jours à venir.

12- Modification des statuts du SIVU THALIE ENFANCE JEUNESSE

Monsieur Sylvain DUMAS informe les élus que lors de la réunion du SIVU THALIE ENFANCE JEUNESSE du 25 juin dernier, le Comité Syndical a décidé de modifier les statuts du Syndicat. Avec le passage aux nouveaux rythmes éducatifs, les textes régissant les accueils de loisirs ont été modifiés. Le décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 modifie les articles R. 227-1 et R.227-16 du CASF. Il distingue l'accueil de loisirs périscolaire, qui se déroule lorsqu'il y a école dans la journée, de l'accueil de loisirs extrascolaire. L'accueil du mercredi est donc considéré comme du périscolaire et ne rentre plus dans le champ de compétence du SIVU. C'est pourquoi le SIVU a décidé d'intégrer dans le champ de ses compétences l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi après-midi uniquement et a modifié ses statuts.

Cette modification est entérinée uniquement si les Conseils Municipaux des Communes membres donnent leur accord. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la modification des statuts du SIVU et notamment l'article 2 qui est rédigé comme suit :

ARTICLE 2 (Le SIVU a pour objet)

- La coordination des actions enfance- jeunesse,
- Les accueils de loisirs extrascolaires (les jours où il n'y a pas d'école),
- L'accueil de loisirs périscolaire : le mercredi après-midi uniquement,
- Les accueils de jeunes, tels que définis par la réglementation Jeunesse et Sports depuis le 26 juillet 2006,
- L'organisation de séjours avec hébergement,
- L'accompagnement de jeunes de 12-18 ans sur des projets sportifs, culturels ou solidaires;
- L'organisation d'un atelier « théâtre » pour les 6-12 ans et d'un atelier « court métrage » pour les 11-15 ans.

Questions diverses

- Job's d'été : 13 jeunes sont recrutés cet été sur la Commune.
- Remerciement des associations « Amitié et détente » et « Centre Georges François Leclerc » pour la subvention que la commune leur a accordée.
- Validation de la Préfecture pour les Autorisations de travaux valant ADAP pour les travaux de mise en accessibilité de l'école maternelle et l'ancienne cure.
- Festivités du 13 juillet : un buffet sous forme d'assiette est proposé pour la soirée (sur réservation), un apéritif est offert. Les feux seront tirés à la tombée de la nuit.
- Quatre panneaux « voisins vigilants » vont être installés sur la Commune (à l'angle de la rue des Près, à la sortie du GAUCHARD, rue la Maladière vers l'entreprise GELIN et un à l'entrée de la rue du Chagnelot).
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : le vendredi 28 août à 18h

Le Maire

Sylvain DUMAS